

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2016**

Convocation le 10 février 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept février à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Rémy Soullignac, Fabrice Redoules, Frédérique Boret, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau

Secrétaire de séance: Frédérique Boret.

CONVENTION TRAVAUX COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CAZALS-SALVIAC

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'empierrement d'un chemin sur un terrain communal situé en bas du bourg sont nécessaires.

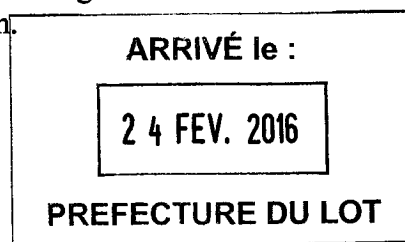
Il propose de confier ces travaux à l'équipe de voirie de la Communauté de Communes de Cazals-Salvac.

Pour ce faire, Monsieur Le Maire donne communication d'un projet de convention entre la Communauté de Communes de Cazals-Salviac et la commune qui précise les conditions techniques et financières de cette intervention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIE** à la Communauté de Communes de Cazals-Salviac les travaux d'empierrement d'un chemin sur un terrain communal situé en bas du bourg ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur Le Maire en vue de la signature de ladite convention telle que présentée et de l'application de la présente décision.

POUR: 11
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0



Les Arques, le 17/02/2016

**Le Maire,
Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré
en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 22/02/2016

Le Maire,
Jérôme Bonafous

